



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2025_42**

3 avril 2025

MAIRIE D'EZE

**OBJET :
AP/CP La Bananeraie**

**RAPPORTEUR :
Monsieur le maire**

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 12

Nombre de votants 14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur le maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELM – Mme Céline ZAMBON – M. Patrick LADU – Mme Virginie SOULIER – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GANTON – Mme Claudine TURRINI – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK

Ont donné procuration :

Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON
Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GANTON
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

Absents excusés :

M. Jean-Barthélémy VAUTEL
M. Christophe VESTRI
M. Christian FIGHIERA
M. Ghassan ANDRAOS

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 et R2311-9

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement

Vu l'instruction M57,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2025,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet pour l'acquisition de 13 appartements, 20 places de stationnement et 1 local d'activité au sein de la copropriété La Bananeraie à Eze bord de mer.

Considérant l'opportunité de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à l'investissement immobilier ainsi que détaillé ci-après :

AR Prefecture

006-210600599-20250403-DEL2025_42B-DE
Reçu le 07/04/2025

Montant global de l'AP : **3 066 652,83 € TTC**

Crédits de paiements antérieurs : 1 038 735,11€

CP année 2025 : **2 028 042,72€** (1 437 614.40 € TTC (Plancher haut RDC + Plancher haut 1^{er} étage + Hors d'eau / Hors d'air + Achèvement cloisonnement) + 431 284.32 € TTC (Achèvement immeuble + livraison)) + 159 144€ (mezzanines).

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- DECIDE de valider l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme indiqué ci-dessus ;
- Décide que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif, exercice 2025 ;
- MANDATE Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,
Stéphane CHERKI

